

**AVENANT N°1 AU PROTOCOLE D'ACCORD DES ELECTIONS  
DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE  
ETABLISSEMENT de TIS STO**

Entre

La Société ALSTOM Transport SA – établissement TIS Saint-Ouen sis 48, rue Albert Dalhenne – 93400 SAINT-OUEN représentée par Nom- Prénom et fonction,

D'une part,

Madame PRIGENT Gwenaëlle, Directrice Ressources Humaines France Signalling et de l'établissement de TIS Saint-Ouen,

Et les quatre organisations syndicales C.F.E.-C.G.C, C.F.D.T, C.G.T et F.O. représentées par :

Monsieur MANDART Claude, Délégué Syndical C.F.E. – C.G.C  
Monsieur EVARISTE Christophe, Délégués Syndicaux C.F.D.T  
Messieurs FROMONOT Michel et AUBIN Dany, Délégués Syndicaux C.G.T  
Monsieur MENET Charles, Délégué Syndical F.O.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**OBJET :** Afin d'apporter une modification quant aux effectifs, le présent avenant vient remplacer l'article 3 du protocole d'accord des élections des membres du Comités Social et Economique de l'établissement de TIS STO. Les autres articles du protocole d'accord restent inchangés.

**3- DETERMINATION DE L'EFFECTIF :**

L'effectif de référence pour la détermination du nombre de sièges comprend les salariés en CDI, les salariés en CDD ainsi que les intérimaires et salariés mis à disposition qui sont présents dans nos locaux et y travaillent depuis au moins un an, à l'exception de ceux remplaçant un salarié absent, et au prorata de leur temps de présence dans les douze mois précédant la date des élections.

**Effectif :**

Effectif inscrit total au 28 février 2019 : 866,85 ETP

Effectif inscrit pour le 1<sup>er</sup> collège : 1 ETP

Effectif inscrit pour le 2<sup>ème</sup> collège : 67,6 ETP

Effectif inscrit pour le 3<sup>ème</sup> collège : 798,25 ETP

*Mb*  
*CS*

Effectif prévisionnel au 06 juin connu à date du 21 mars 2019 : 34 ETP

Effectif pour le 1<sup>er</sup> collège : 0 ETP

Effectif pour le 2<sup>ème</sup> collège : 2 ETP

Effectif pour le 3<sup>ème</sup> collège : 32 ETP

Effectif moyen des intérimaires des 12 derniers mois : 1,10 ETP

Effectif pour le 1<sup>er</sup> collège : 0 ETP

Effectif pour le 2<sup>ème</sup> collège : 1,03 ETP

Effectif pour le 3<sup>ème</sup> collège : 0,07 ETP

Effectif moyen des prestataires équivalence mois complet : 112,76 ETP

Effectif pour le 1<sup>er</sup> collège : 0 ETP

Effectif pour le 2<sup>ème</sup> collège : 7 ETP

Effectif pour le 3<sup>ème</sup> collège : 105,76 ETP

**Effectif total de référence : 1014,71 ETP**

Fait à Saint-Ouen, le 17 Avril 2019

Pour la société Alstom Transport S.A., établissement de TIS Saint-Ouen

8/10  
Madame PRIGENT  
Représentant Direction  
Directrice Ressources Humaines



Pour la CFDT

M. EVARISTE



Délégué Syndical

Pour la CFE-CGC

M. MANDART



Délégué Syndical

Pour la CGT

M. FROMONOT

Délégué Syndical

Pour FO

M. MENET

Délégué Syndical